

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29-03-13

Dossier complet le

29-03-13

N° d'enregistrement

P08213P0374

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la rue des Prés et création d'une contre-allée pour desservir une zone d'habitations  
et des commerces sur la commune de Ruy Montceau.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean Guillet, Directeur Général

RCS / SIRET

4 2 2 0 9 1 7 6 8 3 0 0 0 2 9

Forme juridique

Etablissement public d'etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°6d Infrastructures routières Aménagement ou création d'une route d'une longueur inférieure à 3 km	Elargissement de la rue des Prés et aménagement d'une contre-allée (d'une longueur de 110 m au total)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à élargir la rue des Prés et à aménager une contre-allée pour permettre la  
desserte des logements et commerces.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'élargissement de la rue des Prés permettra la circulation à double sens des voitures et les déplacements modes doux (piétons et cycles).

La création d'une contre-allée permettra de sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules sur la route départementale.

Ces voies permettront de desservir le nouveau programme immobilier comprenant une trentaine de logements et quelques commerces au rez-de-chaussée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation des voies de desserte est englobée dans la réalisation du projet global. Les travaux de voiries seront réalisés en même temps que ceux de la zone d'habitation.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie servira à desservir les logements composés de 3 bâtiments en R+2 et 2 maisons en R+1. La rue des prés sera bordée par 7 places de stationnement et la contre-allée sera bordée par 10 places de stationnement pour accéder aux commerces avec plantation d'arbres de hautes tiges et de haies végétales pour atténuer les nuisances liées à la circulation.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique  
Permis de construire en phase de réalisation

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
rue des Prés contre allée	70 m pour 5,5 à 6 m de large 40 m pour 4 m de large
Longueur totale des voies	110 mètres
Superficie globale des voiries	580 m <sup>2</sup> environ

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Sur la commune de RUY MONTCEAU  
dans le centre bourg, au niveau  
de la rue de la Salière (RD) et  
la rue des Prés

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 18 ' 54 " E      Lat. 45 ° 35 ' 17 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :      Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_      Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :      Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_      Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Il est prévu de créer :

- environ 25 logements collectifs répartis dans 3 bâtiments en R+2 avec commerces au RDC et jardin privatif.
- une maison jumelée en R+1 comprenant 2 habitations avec jardin privatif
- une maison individuelle en R+1 avec jardin privatif
- un parking en sous-sol sous les logements collectifs de 45 places environ
- une placette devant les rez-de-chaussée commerciaux avec l'aménagement d'une contre-allée et d'une dizaine de places de stationnement
- l'aménagement de la rue des Prés avec un cheminement piétons/cycles

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le site du projet est occupé par :

- les bâtiments d'une ancienne boulangerie et un hangar qui appartiennent aujourd'hui à l'EPORA (parcelles AO 85, 86 90, 91)
- une maison de 70 m<sup>2</sup> (parcelle AO 87)
- une maison de 120 m<sup>2</sup> (parcelles AO 88 et 89)
- A noter sur le site l'existence d'un ruisseau se situant au bout de la rue des Prés et qui est busé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au Plan d'Occupation des Sols de la commune de Ruy Montceau, approuvé le 09/02/1981, le projet se situe en zone UA.

Zone UA : elle correspond aux parties agglomérées les plus denses de la commune dans lesquelles les capacités des équipements permettent la réalisation de constructions nouvelles avec une densité proche des constructions traditionnelles.

Le projet global est compatible avec le POS opposable de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ruy est traversée par l'A43. Elle est ainsi couverte par le Plan de prévention du bruit de l'État en Isère approuvé le 07 mars 2011 par arrêté préfectoral n°2011066-023.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation approuvé par Arrêté préfectoral le 14/01/2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la taille de l'opération immobilière, la consommation d'eau des nouvelles habitations et des nouveaux équipements ne causera qu'une très faible augmentation de la consommation d'eau sur le territoire de la commune.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'assiette se situent sur un site déjà urbanisé. Le site ne présente donc pas d'enjeu particulier pour l'environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la carte des aléas établie le 16 octobre 1998 et modifié en janvier 2007, l'emprise du projet se situe en aléa faible de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels (T1) et la rue des Prés est inscrite en aléa moyen (T2). Des dispositions constructives particulières aux bâtiments seront mis en place, comme les accès à privilégier prioritairement par l'aval ou par une façade non exposée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies de desserte seront utilisées essentiellement par les habitants des nouveaux logements, elles ne sont donc pas une source de bruit significative pour le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en bordure de la rue de la Salière, route départementale. Les constructions seront implantées avec une marge de recul importante par rapport à la RD et seront adaptées pour permettre de diminuer la perception des nuisances. De plus, des arbres de hautes tiges et des haies végétales seront plantées le long de la RD pour atténuer les nuisances liées à la circulation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une légère augmentation de la circulation sur le secteur suite à la création d'une trentaine de logements, et donc une légère augmentation des rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques, (eaux pluviales et eaux usées) seront rejetées dans les réseaux existants.</p> <p>La nappe souterraine ne sera donc pas dégradée par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet global se situe sur une ancienne boulangerie industrielle et 2 maisons individuelles.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est conforme aux documents d'urbanisme opposables de la commune de Ruy Montceau.

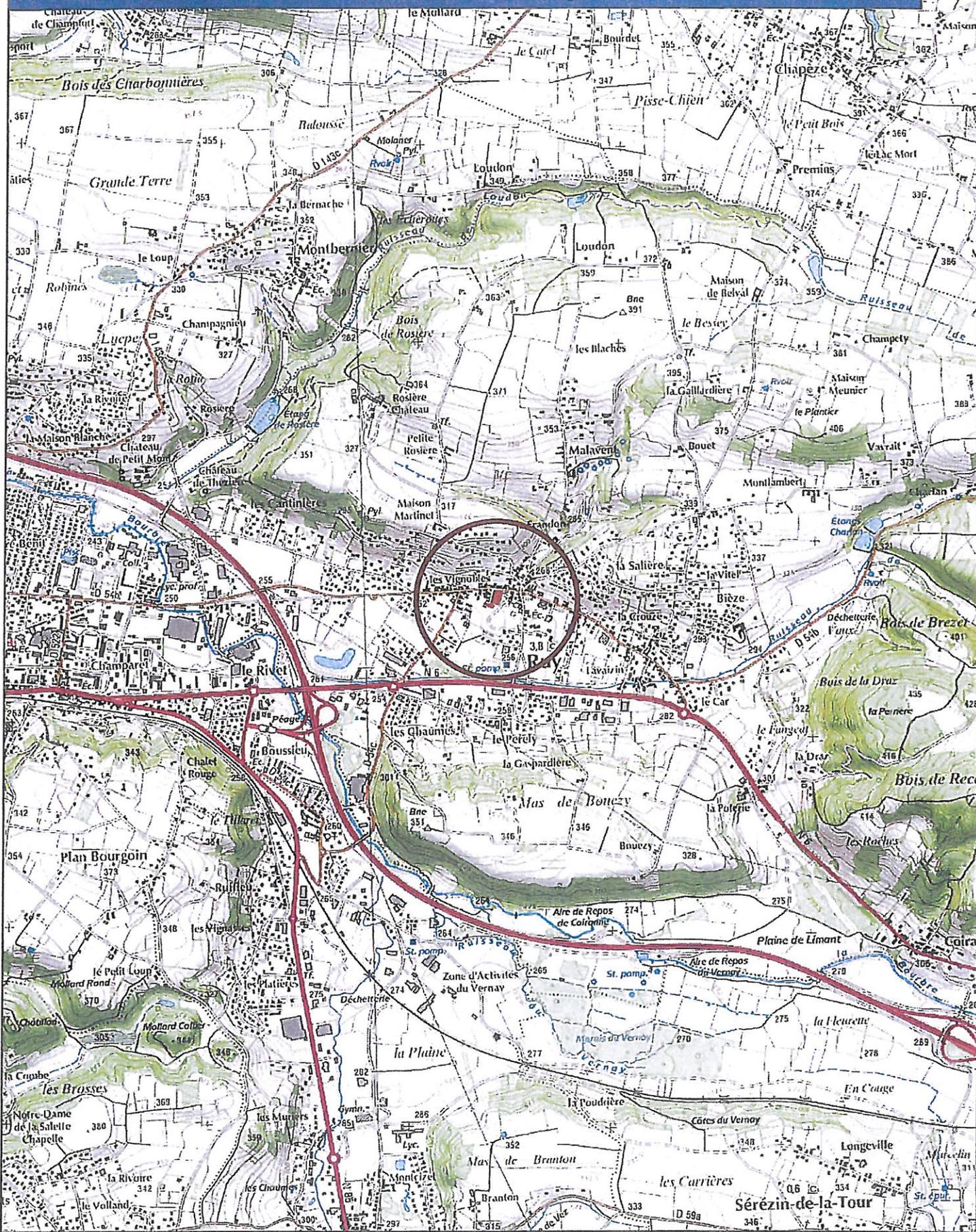
La gestion des eaux pluviales des voies de desserte a bien été pris en compte par le projet, la nappe souterraine ne sera donc pas dégradée.

Ce projet de faible importance se situe au centre du village, sur un site déjà urbanisé, et ne présente à ce titre aucune sensibilité environnementale.

Aussi, il ne nous semble pas justifié de conduire une étude d'impact.



Annexe 1 : EPORA : situation de la convention : N002 : Ruy - Friche Thévenet, rue de la salière



© Épora - Reproduction et diffusion interdite  
 0 500 1000 Mètres



Sources : Épora - Juin 2010  
 Scan25©IGN - 2007 - Reproduction interdite

■ Périmètre de l'opération



Localisation cartographique des prises de vues



Prise de vue n° 1



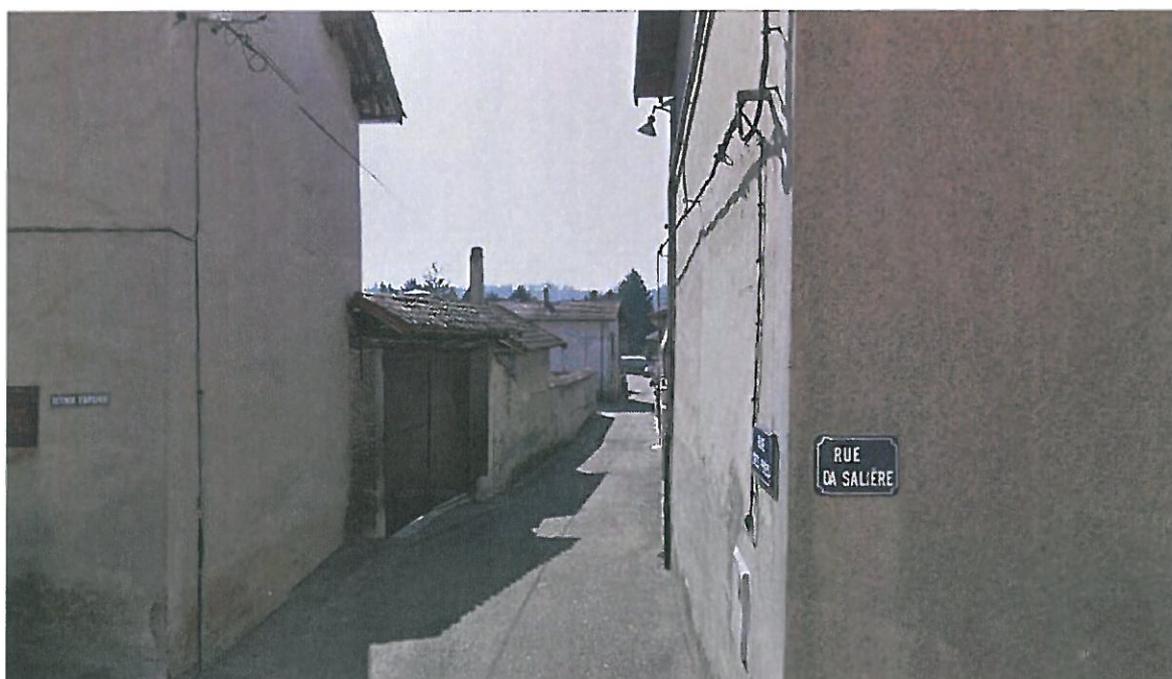
*Photos prises le 29/01/2013*

### Prise de vue n° 2



*Photo prise le 29/01/2013*

### Prise de vue n° 3



*Photo issu de Street view*

## Prise de vue n° 4



*Photo issu de Street-view*

Département :  
ISÈRE  
  
Commune :  
RUY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Bourgoin Jallieu  
Centre des Finances Publiques 22 Place  
Charlie Chaplin 38307  
38307 BOURGOIN CEDEX  
tél. 0474938440 - fax 0474280432  
cdif.bourgoin-  
jallieu@dgfi.finances.gouv.fr

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

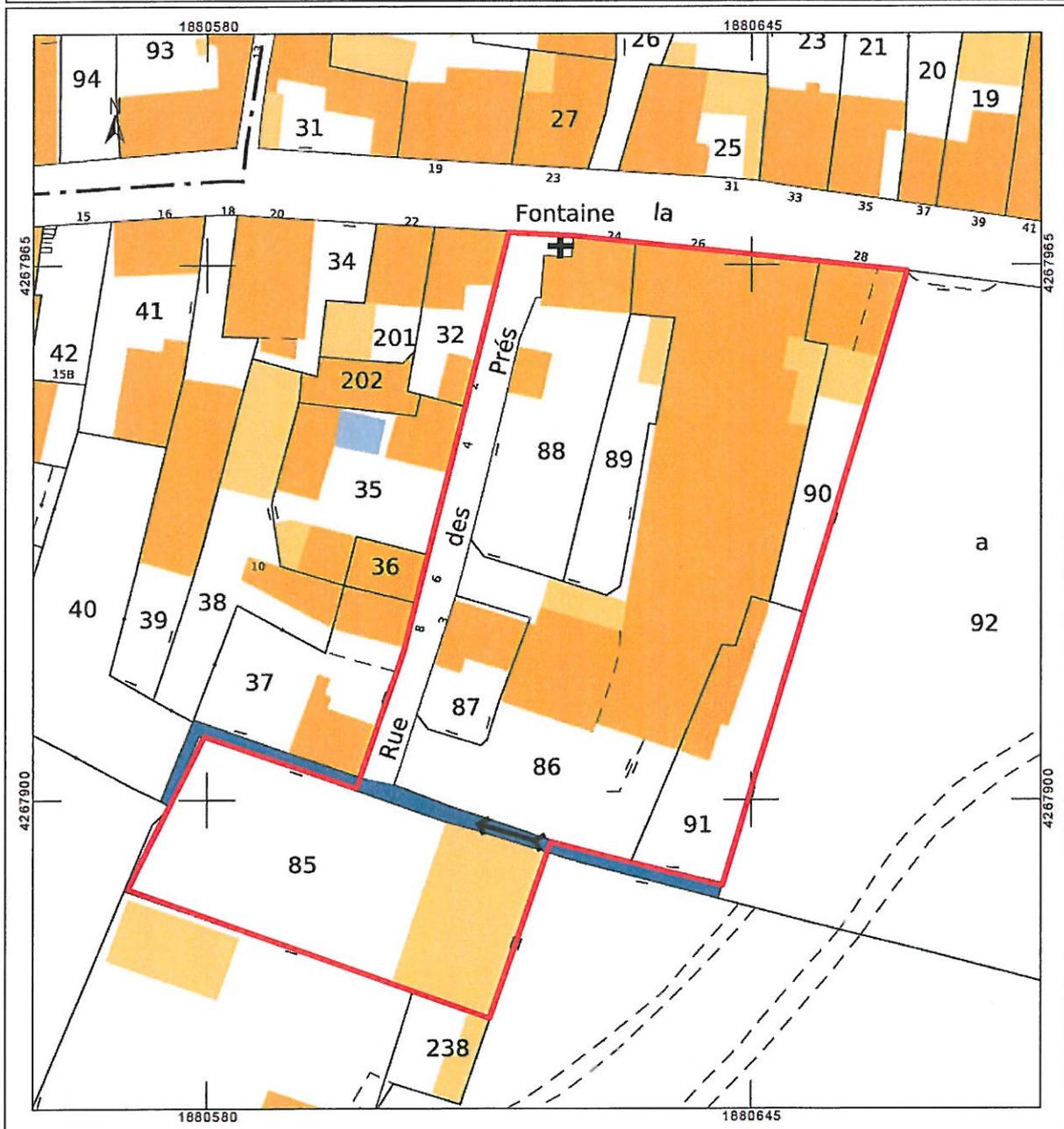
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 21/03/2013  
(fuseau horaire de Paris)

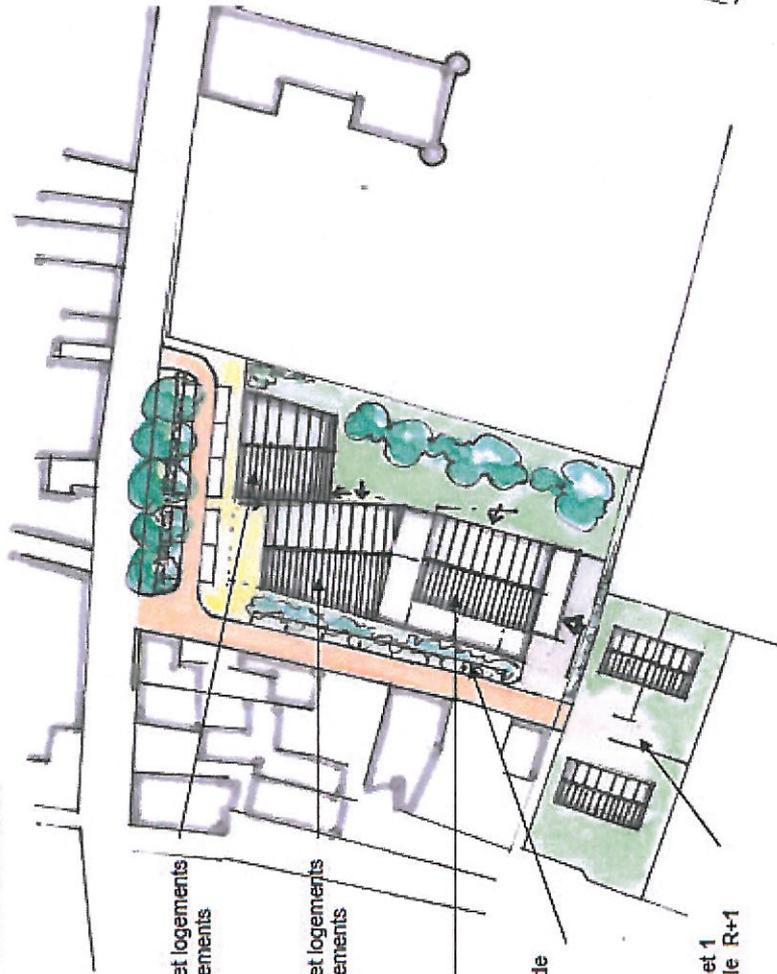
Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## PRINCIPE DU PLAN MASSE



**Bâtiment 1 : R+2**  
RdC : Commerces et logements  
Niveaux 1 et 2 : logements  
4 logements env.

**Bâtiment 2 : R+2**  
RdC : Commerces et logements  
Niveaux 1 et 2 : logements  
10 logements env.

**Bâtiment 3 : R+2**  
11 logements env.

Environ 7 places de  
stationnements  
extérieures

1 Maison jumelée et 1  
maison individuelle R+1  
3 logements

**PRINCIPE DU PLAN DU SOUS-SOL**  
45 places env. dont 10 places doubles  
env.

